



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000123

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016  
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

**AMENDEMENT**

Titre II – dispositions relatives aux charges  
**Annexe 11 – Environnement et Energie, Agriculture  
Fonctionnement**  
Chapitre 939 – Action économique  
Sous fonction 93 – Agriculture, pêche, agro-industrie  
Programme HP93-003 – Actions agri-environnementales  
Action « Agriculture biologique »

**Abonder l'action « Agriculture biologique » de 0,5M€ en Autorisations  
d'engagement et 0,5M€ en Crédits de paiement.**

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs**

La Région Ile-de-France s'est engagée ces dernières années dans une politique ambitieuse en matière d'aide au développement de l'agriculture biologique. Beaucoup reste à faire en ce domaine, afin de contribuer plus fortement encore au développement sur le territoire régional d'un modèle d'agriculture plus durable et respectueux des consommateurs, comme des producteurs.

Le désengagement de la Région sur cette action, annoncé par ce projet de budget 2016, remettrait en question le travail déjà accompli, ce qui serait préjudiciable aux populations franciliennes.

C'est pourquoi il est ici proposé de maintenir l'effort de notre collectivité en faveur de l'agriculture biologique.

**Céline MALAISE**



Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000124

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016  
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

**Amendement**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 11- Environnement, Agriculture et énergie**

**Fonctionnement**

Chapitre 937 – Environnement

71 – Actions transversales

Soutien aux associations et organismes du domaine  
de l'environnement et du développement durable

Action « Soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement »

Sur l'action « Soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement », les sommes proposées au BP 2016 sont augmentées de 2 M€ en autorisation d'engagement et 1,2 M€ en crédits de paiement supplémentaires.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 «Administration générale», code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs**

Ce budget prévisionnel 2016 annonce un désengagement important de la Région concernant le soutien aux associations oeuvrant pour l'environnement.

Ce recul s'ajoute à celui engagé par l'exécutif régional pour l'ensemble du secteur associatif francilien, tous secteurs confondus.

C'est ainsi tout le tissu associatif régional, qui est une composante essentielle de la vie citoyenne et démocratique, qui est mis en danger.

C'est aussi par là même un très grand nombre d'emplois associatifs qui sont menacés.

A l'heure où tous les moyens publics doivent être mobilisés en faveur de l'emploi, à l'heure également où les collectivités territoriales doivent se saisir pleinement des enjeux environnementaux, ce désengagement de la Région sur de tels enjeux apparaîtrait aux yeux des Franciliens comme une régression incompréhensible.

C'est pourquoi il est ici proposé de rétablir le niveau de financement prévu lors du budget antérieur.

Céline MALAISE



Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000125

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016  
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

**Amendement**

Titre II – dispositions relatives aux charges  
**Annexe 11- Environnement, Agriculture et énergie**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 937 – Environnement  
71 – Actions transversales  
Soutien aux associations et organismes du domaine  
de l'environnement et du développement durable  
Action « Emplois d'insertion en environnement »

Sur l'action « Emplois d'insertion en environnement », les sommes proposées au BP 2016 sont abondées de 0,3M€ en autorisation d'engagement et 0,3M€ supplémentaires.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 «Administration générale», code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs**

Ce budget prévisionnel 2016 prévoit le désengagement de la Région concernant les emplois d'insertion en environnement.

A l'heure où tous les moyens publics doivent être mobilisés en faveur de l'emploi, à l'heure également où les collectivités territoriales doivent se saisir pleinement des enjeux environnementaux, ce désengagement de la Région sur de tels sujets apparaît incompréhensible.

C'est pourquoi il est ici proposé de rétablir le niveau de financement prévu lors du budget antérieur.

Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016  
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

**Amendement**

Titre II – dispositions relatives aux charges  
**Annexe 11- Environnement, Agriculture et énergie**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 937 – Environnement  
Sous fonction 74 – Politique de l'eau  
Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau  
Action « Mode de gestion eau et assainissement »

**Augmenter, sur l'action « Mode de gestion eau et assainissement » de 0,050 M€ en Autorisations d'engagement le montant prévu au BP 2016.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs**

Afin de répondre aux exigences citoyennes croissantes pour une maîtrise publique de l'eau, et à celles des nombreuses collectivités franciliennes désireuses de définir plus librement leur mode de gestion de l'eau, la Région Ile-de-France a souhaité se donner des outils et des moyens adéquats pour soutenir ces initiatives d'intérêt public.

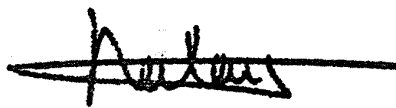
La Région a ainsi adopté en février 2011, à l'initiative du groupe Front de Gauche, la délibération CR 15-11 proposant la création d'un «Espace public régional de l'eau » (EPURE) chargé des missions suivantes:

- accompagner les collectivités qui le souhaitent, en leur apportant l'expertise nécessaire ou par une aide financière, dans le choix de leur mode de gestion de l'eau,
- aider les collectivités et EPCI qui choisiraient d'adopter un mode de gestion publique dans leurs démarches,
- fournir un appui, par une aide à l'ingénierie et un travail de coopération entre les opérateurs publics déjà existants, aux collectivités ayant fait le choix d'un mode de gestion en régie ou tout autre mode de maîtrise publique de la gestion de l'eau.

Les années suivantes, les travaux de l'EPURE ont été engagés avec l'organisation de rencontres où de nombreuses collectivités et associations d'usagers ont fait part de leur intérêt pour la démarche de la Région. Plusieurs collectivités ont de plus bénéficié d'aides régionales afin d'engager des audits sur l'organisation de leur service public de l'eau et d'assainissement.

Alors que ce projet de budget 2016 prévoit la disparition de cette action, la Région doit à l'inverse affirmer davantage ses ambitions en matière de gestion publique de l'eau en maintenant cette ligne budgétaire à un niveau suffisamment élevé, et notamment en rendant plus visibles auprès des acteurs concernés l'ensemble de ses actions.

C'est ce que propose cet amendement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Céline MALAISE', is written over a horizontal line.

Céline MALAISE



Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000127 .

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016  
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

**AMENDEMENT**

Titre II – dispositions relatives aux charges  
**Annexe 11 – Environnement et énergie, agriculture  
Investissement**  
Chapitre 907 – Environnement  
Sous-fonction 76 – Patrimoine naturel  
HP 76-001 – Agence des espaces verts  
Action « Acquisition d'espaces agricoles régionaux »

**Sur l'action « Acquisition d'espaces agricoles régionaux », le montant proposé au BP 2016 est augmenté de 2,3 M€ supplémentaires en AP et de 0,3 M€ en CP.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

**Exposés des motifs**

De nombreuses données font aujourd'hui apparaître une tendance à la raréfaction des terres agricoles sur le territoire francilien, comme sur l'ensemble du territoire national.

Une telle raréfaction est préoccupante pour notre agriculture, en particulier pour les jeunes agriculteurs et les petits exploitants. C'est notamment aussi l'agriculture vivrière qui se trouve menacée.

La Région, via l'action de l'AEV, doit jouer pleinement son rôle dans la préservation de ces terres.

Les exemples de territoires sur lesquels d'importantes surfaces agricoles se voient mises en péril sont nombreux.

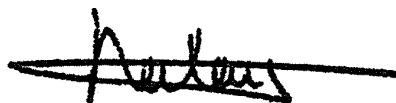
Par exemple, il importe que la Région et l'AEV réfléchissent aux actions possibles concernant les terres agricoles du triangle de Gonesse, qui sont menacées par le projet Europacity.

Elles doivent également réfléchir au devenir des 700 ha du domaine de Grignon dans les Yvelines, jusqu'à présent exploités par la ferme expérimentale de l'école AgroParisTech, et que l'Etat envisage de céder à l'investisseur Qatar Sport Investments pour y construire un centre de formation du PSG.

Le maintien de ce domaine agricole, en concertation avec l'Etat, la Région et l'AEV, pourrait notamment être assuré par le soutien à un projet associatif de ferme agro-écologique, davantage en cohérence avec les activités menées jusqu'alors sur ces terres par l'école AgroParisTech.

Afin de répondre à de telles problématiques, et à d'autres situations similaires, la Région se doit de mettre à disposition de l'AEV les moyens adéquats.

C'est que propose cet amendement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Céline MALAISE', is written over a horizontal line.

Céline MALAISE